

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/13-588-1445 du 11/02/2013

BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA) - CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE (CAEA) - SESSION 2013

Référence : Bulletin officiel de l'Education Nationale n° 6 du 7 février 2013

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme TAVERNIER - Tel : 04 42 91 72 12 - Fax : 04 42 38 73 45

Le registre des inscriptions est ouvert pour la session 2013, aux candidats âgés de 13 ans au moins à la date des épreuves (arrêté du 04/11/1999 publié au B.O.E.N. n°40 du 11/11/1999).

Les candidats doivent s'inscrire par Internet à l'adresse suivante :

<http://bia.ac-aix-marseille.fr/>

Du Lundi 4 février 2013 au Samedi 23 mars 2013

Les épreuves auront lieu le **Mercredi 22 mai 2013 à 14 h 30** sur la base des sujets nationaux.

⇒ pour le brevet d'initiation aéronautique, durée totale des épreuves : 2 h 30

⇒ pour le certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique durée totale des épreuves : 3 h 00

- 1°) Le seul matériel autorisé pour les deux examens (BIA – CAEA) est une calculette non programmable et non graphique.
- 2°) Les résultats seront affichés dans les centres d'examen, et seront mis en ligne sur le site académique du rectorat d'Aix en Provence www.ac-aix-marseille.fr à la rubrique « Examens » puis « Publinet, les résultats »
- 3°) En cas de réussite à un de ces examens, et afin que leur diplôme leur soit envoyé, les candidats adresseront une enveloppe format A4, libellée à leur nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur au :

**Lycée Pierre Mendès-France Avenue Yitzhak Rabin BP 17
13741 Vitrolles Cedex
à l'attention de Mme Marie-Claire VERITE**

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille